CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TÉMISCAMINGUE

COUR SUPÉRIEURE

Nº de dossier : 610-17-000251-223

DIRECTION DES ENQUÊTES ET DES POURSUITES EN INTÉGRITÉ MUNICIPALE (COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC)

Demanderesse

C.

NORMAN YOUNG

Défendeur

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Mis en cause

AVIS DE RÈGLEMENT HORS COUR

Considérant que le 22 février 2022, soit peu après le dépôt des présentes procédures à son égard, le Défendeur a démissionné de son poste de commissaire à la Commission scolaire Western Québec pour éviter le paiement de frais liés à la présente poursuite à la Municipalité de Kipawa, les parties déclarent cette cause réglée hors cour en capital, intérêts et frais de justice, suivant la condition ci-après énumérée :

- Les parties s'entendent pour mettre fin à la présente instance, chaque partie assumant ses frais de justice.

Québec, le 7 avril 2022

Kipawa, le 14 avril 2022

Direction des enquêtes et des poursuites

en intégrité municipale

Commission municipale du Québec

Avocats de la Demanderesse

Me Pierre Robitaille Me Naomi Gunst pierre.robitaille@cmq.gouv.qc.ca naomi.gunst@cmq.gouv.qc.ca

1126, Grande Allée Ouest, 6e étage Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone: 418 691-2014, option 4

1 866 353-6767, option 4

Télécopieur : 418 691-2099